

ANNEXE 3

L'UCIL et le plan de mandat

Exploitation des seize questionnaires reçus

L'UCIL a décidé de sonder ses adhérents sur le questionnaire conçu par le conseil de développement. Seize questionnaires ont été reçus, provenant notamment des *CIL de Centre Presqu'île, Sud Presqu'île, Collonges, Sevdor, Saint-Just, Point du Jour, Sans Souci, la Plaine (5eme), Bissardon, Serin, Vitton, Monchat, Cusset, Villette Paul Bert, Champvert*;

L'exploitation fait ressortir particulièrement :

- S'il faut privilégier **un fil conducteur** parmi ceux proposés, la « métropole intégratrice » a la cote avec huit mentions, suivie de la « métropole durable » avec sept ; mais la métropole compétitive n'est pas loin avec six mentions
- pour affiner, classons les **huit axes** proposés par la question 4 :
 - une meilleure intégration du développement économique dans une vision métropolitaine est le premier axe de travail recommandé (26) ...à noter le poids d'un votant mettant ses 10 points sur ce critère
 - mais la préoccupation d'une réponse adaptée au défi énergétique- et probablement climatique- est presque aussi importante (25)
 - ce que traduit d'ailleurs le classement en troisième position de l'axe « ville durable » (23)
 - enfin un moyen essentiel ressort de l'exercice : la nécessité d'une politique foncière ambitieuse (23)

Mettre en œuvre des actions efficaces et significatives dans ces quatre registres paraît déjà une belle ambition, et l'on verra plus loin que les propositions retenues sont majoritairement des déclinaisons de ces quatre axes.

Même s'il ne faut pas négliger

- la solidarité en matière de logement (20)
- la métropole des savoirs (16)
- et la dimension internationale (16)
- pour préciser plus encore cette sélection, il est intéressant de pointer les **propositions qui ont obtenu plus de 10 points** ; ressortent très significativement :
 - Accroître le **réseau des transports en commun** (27) est vraiment la proposition la plus retenue qui mérite véritablement des développements significatifs dans le plan de mandat ; et on peut notamment souhaiter que
 - la « voiture » supplémentaire dans les métros,
 - le renforcement indispensable des services de bus et/ou navettes (et les parkings afférents) dans l'ouest lyonnais
 - ou la libération de sillons à la Part Dieu pour améliorer le service voyageurs (grâce à la réalisation urgente du CFAL)

Seront des décisions ou recommandations mises en exergue dans le plan de mandat.

- Mettre davantage l'accent sur **le rôle des PME**, et favoriser **le levier « environnement »** (19)...le développement est d'autant plus durable qu'il s'appuie sur un développement économique assurant une dynamique, permettant meilleure solidarité à travers une offre d'emplois diversifiés ; et les PME sont les premiers pourvoyeurs de ces emplois. Par ailleurs, l'environnement doit être d'abord conçu comme un levier permettant de développer de nouveaux emplois.
- Développer les **incitations locales dans le logement**, ancien comme moderne, pour le rendre **économe en énergie** (15) ; cet axe doit être particulièrement générateur d'emploi si la filière est structurée.
- Une **politique foncière ambitieuse** reste une proposition majeure à mettre en oeuvre rapidement (12) ; c'est certainement en ce domaine qu'il importe de changer de « braquet », tant au niveau des moyens que de l'échelle, bien réussir à moyen terme les actions souhaitées ou engagées dans le cadre du Scot.

Par ailleurs

- Franchir une nouvelle étape pour **les modes doux (12)** : dans ce registre, il importera de démontrer dans les nouveaux budgets la modification sensible des priorités.
- Conjuguer **densité urbaine et qualité du cadre de vie** (12)
- Faciliter **l'accès aux savoirs** (12)

Sont trois démarches dans des registres très différents qui ont aussi la faveur des CIL.

Enfin pour en rester aux recommandations bien cotées, on pointerà :

- Promouvoir une nouvelle étape dans les **relations université - recherche et milieux économiques** (11)
- Renforcer **les coopérations indispensables** à l'échelle de **la métropole** (10)
- Etre attentif à la **présence de commerces et services dans chaque quartier**, dans un souci de qualité de vie autant que de réduction des mobilités.

Enfin

- La nécessité d'une expertise, à réaliser en début de mandat, des meilleurs outils permettant de mettre en oeuvre une politique foncière ambitieuse (10) *...on peut penser que cette proposition n'est pas de même nature que les autres et qu'elle va même de soi si la proposition de politique foncière ambitieuse est mise en avant.*

* *

Q2Par : ont été citées diverses propositions d'action concrète à réaliser en priorité :

- *Réalisation du COL et du TOP (3 demandes)*
- *S'attaquer à la pollution urbaine (bus TCL et camions en priorité)*
- *Aménagement de véritables pistes cyclables (2 demandes)*
- *Un entretien méticuleux de l'agglomération : propreté, revêtement chaussées et trottoirs (chasse aux négligences diverses, collectives et individuelles)*
- *Protection des Monts d'Or*
- *Carré de soie*
- *Une réponse rapide et efficace en matière d'inter modalité : CFAL*
- *Maîtrise et réduction drastique de la pollution atmosphérique de l'agglomération*

- ***La recherche et l'élaboration d'une véritable gouvernance juridique, administrative, fonctionnelle, financière, politique pour permettre que les divers outils, plans, schémas, ne demeurent pas que des vœux pieux ou débouchent sur de nouveaux "machins" ingérables***

Quant aux recommandations en termes de participation des habitants :

- *Valoriser le rôle des associations d'habitants (qui reflètent mieux les attentes et avis des habitants)*
- *Mieux intégrer les CIL en amont sur les projets concernant leur zone d'influence*
- *Mettre en valeur et réorganiser les CICA*
- *Poursuite de la démocratie locale*
- *Lien à faire entre le CD et les comités de quartiers*
- *Participer au système de suivi des propositions retenues*
- *Une écoute plus attentive par les représentants du Grand Lyon des habitants ayant une connaissance approfondie de leurs lieux de vie*

- *Il convient de maintenir un équilibre afin que les associations représentatives continuent à jouer leur rôle de partenaires institutionnels; privilégier à l'excès la participation citoyenne individuelle a pour effet pervers d'atomiser la démocratie participative et de faire émerger un individualisme souvent éloigné de l'intérêt collectif et général.*

*

* *

Faire grandir nos entreprises dans un territoire compétitif

Introduction

La force et la qualité des territoires se mesurent à l'aune de 3 facteurs clefs : l'attractivité, la solidarité et la compétitivité. Les deux premiers sont davantage placés sous la responsabilité et les compétences des autorités publiques alors que le dernier relève principalement de l'action des entreprises.

L'objet de cette contribution consiste à exprimer la vision prospective des entreprises sur les facteurs de compétitivité de nos territoires métropolitain et régional.

D'autre part, cette contribution s'attache en priorité à identifier les leviers d'action à des échelles méso (agglomération, centralités économiques) et micro géographiques (ZA/ZI) que ceux qui mettent en œuvre des mécanismes macro économiques. Ainsi, l'Union Européenne et les États interviennent sur des réglementations, des normes, des politiques budgétaires et monétaires qui échappent en grande partie aux acteurs de proximité. C'est la raison pour laquelle ces sujets ne seront pas abordés dans cette réflexion.

De plus, il s'agira de travailler cette vision en utilisant les facteurs externes de développement des entreprises pour lesquels un partenariat public/privé présente des effets leviers significatifs. Les facteurs internes sont essentiellement placés sous la responsabilité des chefs d'entreprises qui décident de leurs orientations en matière d'innovation, d'export ou de financement.

Cette vision s'appuie sur la conviction que les interfaces entre les entreprises et leur territoire sont de nature à allonger la chaîne de valeur et à faire passer des seuils de croissance notamment au tissu dense de PME qui couvre notre territoire. C'est par ce biais que le territoire n'est pas un simple écrin où se pose une unité industrielle par une stricte fonctionnalité foncière mais un véritable creuset qui alimente l'entreprise de multiples ressources.

1 – Un territoire en réseau

Enjeux :

La macrocéphalie du système urbain français (« Paris et le désert français ») ne permet pas à de nombreuses capitales régionales d'atteindre le seuil européen des 2 millions d'habitants et une densité supérieure à 500 habitants/km². La seule façon d'obtenir un système métropolitain sur lequel repose le développement économique du futur consiste à maximiser l'effet réseau. Le réseau des villes et des agglomérations de Rhône-Alpes représente une force dont la structuration assurera le développement de l'ensemble du territoire régional.

La concertation des principales villes dans les domaines de la formation et de la recherche, du rayonnement international, de la création d'évènements, etc... repose sur un premier niveau d'expériences qu'il convient de renforcer tant dans la programmation des actions que dans le système de pilotage.

Propositions :

- Renforcer le fait métropolitain comme levier de la croissance industrielle, adossée sur des services aux entreprises et à la personne
- Développer les relations internationales (Dubai, Canton, Shanghai, Moscou, New York...) par le biais, du système aéroportuaire rhônalpin relié par des liaisons ferrées et routières rapides, des coopérations frontalières notamment avec Cologne, Genève et Turin/Milan, des coopérations internationales par les échanges Nord/Sud et par des conventions universitaires – renforcer l'image internationale de Lyon.
- Jouer les complémentarités entre les différents secteurs de pointe notamment entre nano et biotechnologies (Grenoble/Lyon) ou le CERN et le CEA (Genève/Grenoble).
- Faciliter les parcours et la mobilité professionnels grâce à des processus de qualification/promotion au sein de ce réseau des villes.

2 – Un territoire multi-spécialiste

Enjeux :

L'économie mondialisée et les stratégies des investisseurs ont souvent abouti à une certaine spécialisation territoriale.

La nécessité de réagir aux fluctuations du marché et d'innover en croisant les compétences plaide pour le développement de territoires multi-spécialistes. Pour un même domaine, le territoire doit pouvoir offrir aux entreprises du foncier disponible, des écoles de formation qualifiante, des services spécialisés, des événements professionnels attractifs et des laboratoires qui peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux secteurs comme au renforcement des activités plus historiques sans jouer sur le registre exclusif de la baisse des coûts de production.

Propositions :

- Développer les technologies stratégiques qui favoriseront le maintien et le renouvellement du tissu industriel et qui permettront de faire apparaître les champions de demain. Ces technologies reposent notamment sur le « Little BANG » - B : Byte et technologies informatiques, A : Atomes et les technologies nucléaires – N : neurones et les neuro-technologies – G : gènes et les technologies génétiques auxquelles s'ajoutent les technologies de l'information et de la communication, les nouvelles énergies, les matériaux et la chimie, les technologies et méthodes de production, la logistique, etc...
- Favoriser toutes les formes d'innovation et leur protection par des brevets.
- Contribuer aux échanges positifs entre les grands groupes et les PME par une mixité des installations et des fonctions dans le tissu urbain.
- Appuyer les TPE dans la période de post création.
- Soutenir les services aux entreprises et notamment les savoir-faire supports : maintenance, logistique, informatique, certification, gestion des risques et sécurité, commerce de gros, ingénierie industrielle, assurances, usines clefs en main.
- Favoriser l'émergence de leaders mondiaux.

3 – Un territoire connecté

Enjeux :

L'infrastructure ne peut constituer un but en soi, mais trouve sa valeur dans les services et l'optimisation de l'accessibilité qu'elle procure. Des entreprises se retrouvent ainsi dans une situation de coopération densifiée grâce à la rapidité des déplacements qui est générée autant pour leurs salariés que pour leurs produits manufacturés. Les **fonctions d'approvisionnements et de livraisons** sont sensiblement améliorées. Tout ceci concourt directement à la croissance des entreprises concernées et à la création de nouveaux emplois.

D'autre part et pour une métropole qui ne dispose pas de façade maritime, il est absolument essentiel de pouvoir optimiser l'ensemble de ces plateformes intermodales pour garder l'accessibilité à ses marchés et à ses sources d'approvisionnement.

Propositions :

- Optimiser chacun des 4 modes de manière à accroître la mobilité des salariés et des marchandises.
- Améliorer la desserte et les services en très haut débit pour les entreprises.
- Développer un cluster logistique et un cluster fluvial pour mettre en synergie l'ensemble des savoir-faire de ces 2 domaines à l'échelle métropolitaine et régionale.
- Saisir l'opportunité du « peak oil » pour passer à l'offensive au niveau des « routes intelligentes », des nouvelles motorisations, des nouvelles énergies et des économies d'énergie.
- Accroître les liens avec les façades maritimes de la méditerranée, de l'Océan Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord pour inscrire notre système métropolitain continental dans les échanges planétaires.

4 – Un territoire de coopération

Enjeux :

Au même titre que les ressources cognitives inscrites dans l'économie de la connaissance, les ressources d'organisation doivent être très largement utilisées pour optimiser les conditions de la production et de l'innovation dans notre tissu économique très largement représenté par des PME.

Tous les réseaux de connaissance, de recherche et d'innovation doivent être mobilisés dans une logique intersectorielle afin d'être en mesure de saisir toutes les fertilisations croisées susceptibles de créer de nouvelles activités ou d'allonger certaines chaînes de valeur.

Propositions :

- Développer toutes les formes de coopération au-delà des filières d'excellence (clusters et pôles de compétitivité) notamment au niveau des zones industrielles en multipliant les associations d'entreprises de zones et leurs actions de mutualisation.
- Pour les activités de sous-traitance et de back office, tirer la chaîne de valeur vers l'aval.
- Densifier les zones d'activités et maintenir les entreprises dans le tissu urbain afin de faciliter toutes les formes de coopération de proximité dans une logique de mixité compétitive et d'éco système de croissance.
- Renforcer les fonds propres des PME pour permettre de franchir des seuils de croissance en mobilisant l'épargne de proximité et en créant des fonds d'investissement à l'image d'autres pays d'Europe.

Complément à la Contribution de la CCI de Lyon - Nicolas Millet pour le GT Plan de mandat du Conseil de développement du Grand Lyon

Pour faire suite à notre réunion de travail du 7 juillet sur la préparation du plan de mandat et comme convenu avec Jean Frébaut, je vous transmets un projet de fiche relative au soutien à la prise de poste dans les PME.

Accompagnement à la prise de poste – projet -

Dans les zones industrielles comme dans certains autres territoires, des tensions se font sentir pour recruter sur certains métiers (BTP, logistique, restauration, etc.). A proximité, le nombre de demandeurs d'emploi demeure élevé : 3200 chômeurs sur la commune de Vénissieux.

2 réponses existent déjà sur des publics relativement qualifiés :

- le recours à des cabinets de recrutement spécialisé pour des professionnels dotés d'une expérience,
- les actions de parrainage pour les publics volontaires, diplômés et de – de 26 ans menés avec la Mission Locale et l'ANPE.

Mais les publics résidents et non qualifiés sont rarement retenus dans ces procédures. Il convient donc de compléter la « boîte à outil » à l'occasion notamment de la mise en place du plan de mandat du Grand Lyon et de sa déclinaison au travers des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et du contrat d'agglomération du Grand Lyon.

Il faut proposer un projet d'accompagnement bâti sur la demande et le pilotage des entreprises de chaque ZA pour offrir une réponse à ces publics moins qualifiés et plus éloignés de l'emploi. Le projet consiste à sécuriser la mise à l'emploi par des actions concrètes, car les PME rencontrent souvent des problèmes de sous-effectif au quotidien qui ne leur permettent pas de libérer du temps pour une prise en charge de personne dont on attend une adaptation immédiate ou rapide, compte tenu de la charge de travail de chacun et de la priorité donnée aux commandes et à la satisfaction des clients, priorité donnée comme principe de « survie-développement » de chaque PME. Cette transition délicate doit donc être appuyée par des actions spécifiques :

- l'accueil du jeune et la formation de la PME à cet accueil,
- l'accompagnement à la prise de poste notamment dans les secteurs industriels ou pour des postes spécifiques,
- un « sur-encadrement » durant une période à déterminer en fonction des profils,
- des formations spécifiques en fonction des besoins de base (expression, calcul basique, inter-action dans l'équipe, au téléphone, etc.).

De plus, lorsqu'un chômeur retrouve un emploi, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement social (logement, santé, mobilité, etc.) disparaît et cet arrêt le fragilise pour se maintenir dans l'emploi les premiers temps. Il est donc nécessaire que ces dispositifs soient maintenus durant la période de prise de fonction et jusqu'à l'intégration complète.

Le projet pourrait être expérimenté sur un territoire en croisant une zone industrielle et une zone franche urbaine. Il serait réalisé dans le cadre d'un contrat urbain (CUCS) et/ou d'un contrat de retour à l'emploi durable (CARED) adapté à la zone choisie.

Cette expérimentation intéresse plusieurs PME et pourrait trouver un relai au sein des associations d'entreprises de ZA, mais il convient d'approfondir encore la réflexion dans le cadre du groupe de travail du conseil de développement.

Contribution de Maurice Bardel

Preliminaire :

Des mots clés : métropole, développement durable (économique, social, environnemental), métissage, gouvernance

Une ambition : un développement qui ne laisse personne au bord de la route = une métropole en développement, solidarité des territoires, des hommes, ouverture sur le monde

Quelques grandes lignes d'action :

Construire le territoire métropolitain : l'échelle du vivre ensemble et du développement, c'est l'aire métropolitaine

- coopération avec les territoires voisins (RUL, Interscot) dans les domaines du développement éco, résidentiel, environnemental
- construire une réelle gouvernance à cette échelle

Affirmer la solidarité entre les territoires : reconnaissance de leur complémentarité, multipolarité construite en s'appuyant sur les infrastructures et le maillage vert et bleu en interne au Grand Lyon et sur l'ensemble de la métropole. En interne la priorité affichée aux espaces « politique de la ville »

Affirmer la solidarité entre les hommes :

- **une politique de l'habitat redynamisée** : travailler à un nouvel équilibre à long terme du logement et répondre à l'urgence :
 - produire davantage, en particulier de logements sociaux et très sociaux : vers un doublement de la production de logements sociaux
 - mobiliser le parc privé en favorisant son rôle social : soutien à l'amélioration des logements , prise en charge d'un différentiel de loyer par rapport au marché sous réserve d'engagements sociaux
 - adapter l'évolution de l'offre de logements d'urgence et transitoires avec l'offre de logements durables (à court -moyen terme, l'accroître)
 - articuler production- gestion des logements et accompagnement : complémentarité qui implique d'améliorer les articulations entre les autorités compétentes (État, CG, Grand Lyon, communes) : la mise en œuvre du DALO est une opportunité pour avancer dans cette voie.
 - Mobiliser les logements disponibles (vacants), éventuellement par la réquisition
 - concilier la politique de reconquête des grands ensembles et l'ensemble de la politique de l'habitat dans la situation actuelle de crise profonde et durable : cela peut conduire à réétudier la temporalité ou les modalités d'opérations de renouvellement urbain
- **une prise en compte de l'ensemble des dimensions sociales, culturelles, sportives...** à l'échelle de l'agglomération : mettre en place, dans le respect des spécificités locales, des politiques d'agglo qui aident à une équité dans l'accès de tous à la culture, au sport... , se doter de schéma de référence d'agglomération en matière de sport et de culture.
- **Favoriser la parole de tous les citoyens** et en particulier ceux qui ont le moins les facilités pour se faire entendre :
 - poursuivre le développement de la concertation sur les projets
 - organiser l'écoute de « l'expertise » des « sans voix »
 - développer la médiation associative pour la construction d'une parole collective.(cela ne demande pas des moyens considérables : il s'agit plutôt d'une méthode de travail

Se doter d'outils de travail à long terme pour assurer le développement résidentiel et économique de l'agglomération et les évolutions du « vivre ensemble » :

- **développer une stratégie foncière**, avec les outils adaptés pour assurer une ressource foncière satisfaisante et durable : le CDD renouvelle son souhait d'une mise en place d'un outil tel que l'**EPF**, au service des politiques d'agglomération et de toute procédure susceptible de limiter l'envolée des prix fonciers (cf. par exemple les ZAD).
- **Développer les outils partenariaux d'analyse** : outre l'Opale, qui fonctionne dans le domaine économique, des observatoires réellement partenariaux devrait être mis en place sur l'habitat et le foncier, sur les déplacements (quelque chose existe, je crois, mais est-ce vraiment partenarial...?). Le souci de cohésion sociale devrait conduire à la mise en place d'un observatoire des inégalités appelé à nourrir les débats entres l'ensemble des acteurs (responsables politiques, professionnels, associatifs....))

Cibler les facteurs qui préparent le développement de l'agglomération :

- L'université et la recherche
- les nouvelles technologies

Contribution de Maurice Abeille (Association Lyon Métro) du 18 septembre 2008 - Plan de mandat / partie déplacements

L'organisation des déplacements au sein du Grand Lyon est apparue comme l'une des préoccupations majeures des membres du conseil de développement. L'amélioration de l'accessibilité aux emplois et services doit concilier l'amélioration du cadre de vie des citoyens tant au niveau de la sécurité que de l'environnement et le développement économique de l'agglomération.

La complexité de l'action sur les déplacements provient de la multiplicité des intervenants, communes, grand Lyon, département, État et Sytral pour les transports collectifs. Mais il nous apparaît indispensable que le Grand Lyon prenne le pilotage de la politique globale.

Les objectifs :

-Améliorer l'accessibilité : relier les quartiers périphériques entre eux, assurer une meilleure desserte des zones d'emploi, améliorer la circulation des marchandises en accélérant le transfert du tout routier actuel vers le ferroviaire.

-développer considérablement l'offre de TC pour au minimum accompagner les changements de comportements déjà constatés et encore mieux contribuer à l'évolution encore plus rapide de ce changement en améliorant le confort du déplacement (en minimisant les ruptures de charges et par l'amélioration de la consistance des services).

-améliorer la sécurité des déplacements par le développement des modes doux : création de zones 30, d'un véritable réseau de pistes et bandes cyclables, par la transformation en boulevards urbains de ce qui peut être encore considéré comme de véritables autoroutes urbaines et qui ne devraient plus figurer en fin de mandat.

Quelques réalisations

De nombreuses actions sont déjà envisagées ou même programmées, nous n'y reviendrons pas. En plus de tout cela, il nous apparaît nécessaire que le grand Lyon s'implique fortement pour :

- Accélérer la réalisation du contournement ferroviaire complet de l'agglomération (CFAL)
- Réaliser le TOP sous forme de boulevard urbain de desserte locale, donc à niveau et non de contournement autoroutier enterré qui sera insupportable pour les finances locales et deviendra un aspirateur à voitures en contradiction complète avec le Grenelle de l'environnement.
- Prolonger immédiatement la ligne B du métro jusqu'au secteur des hôpitaux sud pour créer un véritable pôle d'échanges intermodal pour tout le Sud ouest de l'agglomération et commencer les études de son prolongement Nord jusqu'à St Clair
- Transformer les infrastructures de tramways en un véritable réseau en les interconnectant, ce qui n'est pas le cas actuellement, et profiter de la restructuration du quartier de Mermoz pour recréer l'ancienne ligne 39 par l'avenue Lionel Terray en tram et avoir une liaison directe Doua, Part Dieu, Manufacture, fac de Bron puis prolongée jusqu'à la gare de Vénissieux.
- Améliorer considérablement la capacité du réseau de métro allant bien au-delà du simple réaménagement intérieur de voitures de la ligne D prévu actuellement : c'est un véritable plan d'ensemble qu'il faut mettre en œuvre : commande de nouveau matériel pour la ligne D, transfert de rames et automatisation de la B, mettre les rames de la B sur la A pour permettre d'augmenter les fréquences.
- Mise en place d'une véritable politique de parcs relais
- Bouclage de T4 à la part Dieu
- Électrification et transformation des lignes 28 et 99 en une ligne forte.

- Réaliser les études de la « Passante » souterraine Est Ouest participant à l'amélioration de la capacité de la gare de la Part Dieu
- Revoir l'organisation générale du réseau de bus
- Création d'un véritable réseau de pistes et bandes cyclables et autoriser les contre sens cycliste

Quels sont les documents dont nous disposons ?

1. Les documents de prospective

Un rapide survol de Millénaire 3 permettrait de vérifier si quelques thématiques et actions ont été ignorés et resteraient encore d'actualité.

Il paraît logique que le plan de mandat 2008 / 2014 soit en cohérence avec les perspectives dégagées par la Vision Métropolitaine de Lyon 2020, Il est donc capital de déterminer ce qui dans Lyon 2020 sera engagé au titre du prochain mandat.

2. le plan de mandat 2001 2007

Il serait utile de l'analyser sommairement pour déterminer ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui n'a pas été abordé.

3. Le projet de SCOT que le CdD a largement étudié.

4. Le projet électoral de la liste « Aimer Lyon » de Gérard Collomb .

Au fil de ses quelques 212 pages, il préfigure le plan de mandat de la Ville de Lyon, mais probablement aussi une bonne part de la politique qui sera développée au Grand Lyon

Une analyse comparative des priorités dégagées par Lyon 2020 et le projet électoral de G. Collomb est souhaitable.

- Y a-t-il cohérence dans les finalités de ces deux documents ?
- Comment hiérarchiser ces priorités en donnant notre point de vue citoyen ?
- En quoi notre CdD peut-il proposer des objectifs nouveaux ou compléter certains sujets insuffisamment abordés ?

Notre CdD peut-il s'engager dans une telle analyse et la mener à bien dans les délais impartis ?

La méthode de travail pratiquée par les Ateliers de la Gouvernance

(voir en annexe) pourrait s'appliquer à ce groupe de travail si du moins le temps qui nous reste pour bâtir une contribution pertinente le permettait encore. Dans le cas contraire, quelle méthode « à minima » peut-on suggérer pour le groupe de travail et pour produire quel type de document ? :

- un constat accompagné de quelques suggestions
- une hiérarchisation des priorités connues
- une tentative de rédaction d'un document spécifique qui tenterait d'établir une contribution originale, mais avec quelles bases ?

Observation préalable à propos du plan de mandat 2001 2007

Rappelons que le thème dominant qui apparaissait dans le plan de mandat de 2001 du Grand Lyon est le développement durable ; il est le fil conducteur des deux grands chapitres composant le document:

« A/ les exigences du développement durable et solidaire de l'agglomération lyonnaise

B/ une communauté urbaine mobilisée au service de ce développement »

Quelques réactions à la lecture du sommaire du projet électoral pour Lyon

Trois grands chapitres organisant le projet

- « Aimer Lyon pour amplifier la dynamique urbaine
- Aimer Lyon pour approfondir sa dimension humaine
- Aimer Lyon pour promouvoir un développement pérenne »

Ces chapitres pourraient évidemment être repris au titre du Grand Lyon

Réinsistons à nouveau sur le fait que le DD est plus que jamais une stratégie majeure à défendre au titre de l'agglomération : continuation, renforcement, approfondissement de la politique du DD.

Cohérence avec la prospective

Il est nécessaire de mettre en cohérence Lyon 2020 et le nouveau plan de mandat du Grand Lyon ; de même avec l'inter SCOT

Il est important d'intégrer les réflexions sur la métropolisation engagé par la Région Urbaine de Lyon et dans lequel s'implique fortement le collectif des CdD, comme relais de la société civile, de St Etienne à Lyon, Bourgoin et Vienne.

Lyon Ville santé

Rappel du travail prospectif de 2004 mené par l'atelier santé du GT A21 du précédent CdD, dont certaines conclusions, notamment par rapport aux attentes citoyennes, seraient utiles à reprendre en complément du travail produit par notre CdD en 2006 /2007 .

Ces documents contribuent à poser la question de la compétence à donner au Grand Lyon pour les questions de santé.

Métropole des savoirs

Ce concept rappelé en juillet est en continuité avec l'idée de la société de la connaissance, soutenue depuis 2001. Il ne semble pas avoir été repris dans le projet électoral de Lyon, hormis un développement sur l'Université.

Un « angle mort » à développer ?

Intégration citoyenne et métropole intégratrice

Ces thématiques abordées dans le GT Vivre ensemble (et d'autres) ne sont que partiellement développés dans le projet électoral.

Un autre « angle mort » ?

Logistique / Plateformes

Domaine économique devenant une spécificité de l'agglomération : insister sur ce thème plutôt ignoré des citoyens sur lequel le CdD a récemment débattu.

Gouvernance

Sur le territoire de la métropole, instaurer une « conférence métropolitaine » pour les villes, les institutions et les CdD, :

- 1^{ère} possibilité : en confiant ce rôle permanent à la RUL
- 2^{ème} possibilité : en mettant en place une conférence informelle, à l'image de ce qui s'est fait au sein de la métropole Nantes St Nazaire ou à Stuttgart.

Contribution de Pierre Yves TESSE pour la 1ere esquisse des dix thèmes à développer par le CDD (14 septembre 2008)

1. developpement durable et déplacements

Ce n'est pas parce que la collectivité n'est pas compétente dans un domaine (–ex des couloirs nationaux qui traversent Lyon)- qu'elle ne doit pas se donner les moyens d'agir – pas uniquement par des vœux pieux annuels-

Thèmes majeurs

- contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise
- déclassement de l'autoroute A6 A7
 - passage à 70, puis à 50 Km sur le parcours ecully, pierre bénite
 - création de feux sur « l'axe nord sud » du confluent et donc de ponts vers gerland
- une répartition singulièrement différente des crédits voieries entre les différents modes : vl, vl électrique, tc, camions (=tc collectif de marchandises), vélos, piétons
- application rapide du plan d'amélioration de l'atmosphère
- mise en oeuvre explicite des expérimentations du pole de compétence -bus et camions urbains-
- à mon grand dam, réalisation rapide du TOP (qui inéluctablement alors jouera le rôle de COL pour le plus grand bonheur des habitants de l'ouest et au détriment d'un réseau ordonné aux fonctions distinguées)

2. urbanisme et logements

- les expériences d'habitat et de quartiers « écologiques » doivent devenir reproductibles dans nombre de secteurs de l'agglomération, y compris pour trouver leur équilibre économique
- pourquoi pas -comme en Allemagne : Dortmund - le lancement officiel d'un concours international sur l'habitat et/ou les équipements à énergie positive (valorisation des opérations lyonnaises, démonstration de la volonté de l'axe majeur DD ...)
- sur l'habitat social, une approche disséminée¹ mais fortement structurée autour des transports en commun
- de l'importance d'un outil foncier à la bonne échelle, la région lyonnaise (au moins l aire urbaine des 300 communes), complémentaire de l'outil développé sur la Loire et l'ouest du Rhône EPOA

3. activités économiques : tendances, cibles et conséquences spatiales

- du rôle fondamental de l'enseignement supérieur imbriqué à la recherche dans leur developpement et dans la capacité d'attraction de la région lyonnaise
- renforcement de l'éventail des pôles de compétitivité dans une vision plus explicitement métropolitaine
- du renouvellement nécessaire des activités : transformation des « vieilles zones d'activités » en espaces à caractères plus urbains
 - à cause du renforcement de la mixité production de biens-production de services
 - ->l'exemplarité du parc de la porte des alpes devrait faire école

¹ S'il y a crise immobilière dans les trois prochaines années, on sera obligé -puisque le déficit social restera criant- de refaire des opérations très fléchées habitat social (risque majeur de nouvelles concentrations)

- savoir réserver des espaces dédiées de grande dimension (au moins 200 hectares) pour permettre la massification des transports sur les modes lourds -fer et eau-
 - pour accueillir l'industrie logistique

4. animation métropolitaine et positionnement européen

- être prêt à rebondir sur toute proposition et à partir de tout échec
 - autour de nous, tout bouge
 - de Saragosse en 2008 sur l'eau
 - à Milan en 2015 (expo universelle)
- proposer un grand projet mobilisateur
 - les JO sont hors de portée
 - donc plutôt un thème partant de nos vocations, de nos emblèmes
 - coupe du monde des parcours de santé (ou l'enjeu ne serait plus d'être le plus rapide mais le plus performant)
 - festival des gastronomies du monde
- utiliser en la valorisant la « friche provisoire » du MIN
 - six mois de présentation –démonstration des pôles de compétitivité et de développement de la région Rhône-Alpes (lancer urgemment concours d'idées) : objectif 2010 2011
- poursuivre et amplifier la politique des grands colloques sur le développement durable

▪ *Sur la métropole intégratrice*

- Cette ambition proposée comme fil rouge du plan mandat a été choisie car elle offre des déclinaisons dans de nombreux champs
- On commencera par l'économique car d'une part on ne peut engager des dépenses que si on dispose et génère des ressources et que d'autre part il n'y a de meilleure intégration pour de nombreux habitants de l'agglomération que celle qui leur sera offerte par l'accès à l'emploi ;ce qui conduit à privilégier les propositions sur la maîtrise des savoirs(renforcement des liens universités –économie –accompagnement de la formation);cela implique que les axes et propositions choisies s'attachent au delà de leurs seules visées à contribuer à la croissance de l'économie lyonnaise ou au moins à ne pas l'handicaper
- Métropole intégratrice ,c'est aussi assurer les meilleures conditions de vivre ensemble et les clés pour assurer celles-ci dépendent autant des conditions décentes de logement ,de la qualité de l'espace urbain dans chaque quartier mais aussi des compréhensions réciproques qui supposent la meilleure diffusion des savoirs
- Métropole intégratrice, c'est aussi l'accent mis sur la culture, moyen de communication indispensable entre tous ,mais aussi sur les cultures du monde représentées dans l'agglomération (cf ex du défilé de la biennale) qui doivent trouver des lieux d'expression

Contribution de la FRAPNA Rhône - DES PROPOSITIONS POUR LE GRAND LYON 22 septembre 2008

La FRAPNA Rhône a contribué avec les FRAPNA des autres départements à la rédaction de « L'environnement en Rhône-Alpes, les propositions de la FRAPNA » (septembre 2007. Télécharger ce document depuis le site www.frapna.org : Campagnes Grand Public/ Campagnes de sensibilisation/ les 88 propositions). L'association a présenté ses propositions déclinées au niveau du département, lors d'une conférence de presse le 13 décembre 2007. C'est dans la poursuite et dans la logique de cette démarche associative que la FRAPNA Rhône souligne certaines priorités pour des actions à mettre en œuvre à l'échelle du Grand Lyon.

Tout d'abord, il faut prendre en compte l'urgence climatique et les enjeux énergétiques dans l'ensemble des choix individuels et collectifs. Il est indispensable de susciter le changement radical des comportements, et plus ce changement sera rapide, volontaire et profond, moins difficiles seront les contraintes que la société sera obligée d'affronter.

Il faut avoir la volonté d'imaginer un aménagement durable du territoire et une « agglomération durable » capable de diminuer ses dépenses énergétiques, de produire une partie de son énergie, de générer une part significative des ressources alimentaires nécessaires à sa population, de réduire ses déchets à la source, de disposer d'une eau non polluée, de restaurer une atmosphère saine et un cadre de vie où la nature a toute sa place ... La maîtrise des déplacements pendulaires constituera évidemment un axe majeur de cette politique, entre autres par un réseau de transport en commun le plus attractif possible (maillage, rapidité du trajet, coût) et plus globalement avec l'application stricte du plan de prévention de l'atmosphère.

Ces changements devraient s'illustrer à travers trois thèmes et les engagements résumés ci dessous :

Renforcer la protection de la biodiversité (milieux naturels, espèces, fonctionnalités)

Prendre en compte l'urgence climatique dans les politiques territoriales

L'urgence climatique doit se traduire dans les politiques publiques territoriales par des mesures efficaces de réduction de la part du transport routier dans les émissions de gaz à effet de serre. Si les documents et schémas d'urbanisme prennent en compte cet impératif, force est de constater que les incohérences sont légions, par exemple le projet de raccordement de l'A89 à l'A6 au nord de l'agglomération lyonnaise ou encore le projet du Contournement de l'Ouest Lyonnais (COL).

Ces infrastructures signent la destruction irréversible d'une nature aux richesses extraordinaires et d'une agriculture aux potentialités de développement importantes aux portes de l'agglomération, pour un développement routier dont on a la certitude qu'il doit être totalement reconsidéré à court, moyen et long terme.

La FRAPNA demande un gel de ces projets, le respect strict des mesures de protection existantes inscrites dans les schémas et documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU, PDU), ainsi qu'une vision cohérente et prospective de l'aménagement du territoire, conformément aux propositions des communautés urbaines de France au Grenelle de l'environnement.

Affirmer des volontés de protection d'espaces naturels interconnectés

En dehors des zones inondables, l'agglomération compte peu d'espaces protégés. Pourtant, les richesses naturelles ne manquent pas. Il faut éviter la banalisation progressive des espaces périurbains, tout en constatant aussi que nombre de ceux-ci se révèlent de véritables refuges pour la biodiversité qu'il s'agisse des parcs (Lacroix-Laval, Feyssine...), des balmes et coteaux boisés (Monts d'Or...), des îles (Île Roy, Les Arboras à Grigny....) et les zones d'activités économiques (Etang d'Yvours à Irigny, Aéroport de Corbas...).

La majorité de ces espaces, s'ils ne sont pas classés inconstructibles, sont reconnus par l'Etat par l'intermédiaire de l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

La FRAPNA demande que l'ensemble des sites naturels du Grand Lyon soit considéré comme un réseau de réservoirs de biodiversité à protéger et à consolider par un maillage structuré de corridors écologiques permettant le déplacement et la dispersion des populations animales et végétales. Une identification cohérente de ces réseaux, afin que les efforts de protection soient partagés et développés par les collectivités (communes et syndicats) et les structures associatives, est aujourd'hui disponible sous la forme d'une cartographie de l'Agence d'Urbanisme réalisée en collaboration avec les principales associations naturalistes locales durant le premier semestre 2008 dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Ce document doit être intégré dans les projets d'urbanisme et d'aménagement comme élément de valorisation de la qualité urbaine.

De même, les outils à destination des élus et techniciens pour la mise en oeuvre d'actions concrètes comme celui de la préservation de la flore protégée des Monts d'Or, en cours d'élaboration avec le Grand Lyon et le Syndicat des Monts d'Or notamment, sont à développer et étendre à l'ensemble du territoire.

Maintenir et développer l'agriculture péri-urbaine

Des activités agricoles de qualité (dont en premier lieu l'agriculture biologique) intégrant des objectifs environnementaux devraient constituer des pôles économiques de production et de commercialisation animées par des acteurs locaux, allant dans le sens de la limitation du transport des marchandises (être au plus près du consommateur, développer les AMAP), préservant les sols et la qualité de la ressource en eau (nouvelles techniques moins consommatrices d'eau, d'énergie fossiles et de pesticides), contribuant à sauvegarder la biodiversité les fonctionnalités écologiques et les paysages.

L'exemple, parmi d'autres, de la commune de Sainte Foy-lès-Lyon qui a obtenu la maîtrise foncière des prairies du Vallon des Razes (3,8 hectares) et conclu une convention avec un éleveur bovin en agriculture biologique pour l'entretien des parcelles, est à promouvoir sur l'ensemble du territoire communautaire.

La réflexion actuellement portée par le Département du Rhône et le Grand Lyon à la définition de périmètres ENAP, dans le cadre de la Loi de Décentralisation des Territoires Ruraux, est d'importance puisqu'elle demandera aux communes des espaces « candidats » d'établir un véritable projet de territoire sur ces zones agricoles qui ne seront plus à considérer comme des réserves foncières pour le développement urbain.

La FRAPNA demande l'engagement des différentes collectivités (communes et syndicats) dans un soutien actif à une agriculture de proximité véritablement soucieuse de développement durable.

Développer la place de la nature en ville

Les espaces verts sont perçus comme des espaces de quiétude et de détente pour la population urbaine, ils assurent diverses fonctions (dépollution de l'air, écran sonore ...) et ils sont aussi des espaces refuges pour la biodiversité urbaine, en fonction de la gestion choisie. Il est important de les développer, leurs créations devant s'accompagner d'innovations (jardins de poche, pied d'arbres, espaces de non intervention contrôlée, jardins éphémères,...) et de changements de modes de gestion (arrêt des pesticides, choix d'espèces végétales plus attractives pour la faune et non plus seulement d'intérêt

ornemental, gestion raisonnée des déchets végétaux). Les espaces privés ou délaissés peuvent aussi faire l'objet d'attention ou d'incitation en ce sens (conventionnement, acquisition foncière).

Les efforts de la ville de Lyon comme de certaines communes (Sainte Foy-lès-Lyon, Saint Priest,...) pour une gestion plus raisonnée et respectueuse de l'environnement, notamment par la mise en place de la Plateforme Rhône-Alpine de mutualisation et d'expérimentation ECHOS-PAYSAGES, est à encourager et développer.

La FRAPNA demande l'engagement des différentes collectivités (communes et syndicats) dans une démarche de gestion durable et écologique des espaces verts. Des collaborations et des concertations avec les structures associatives et d'habitants sont souhaitables (inventaires, propositions, formations spécifiques, gestion).

Exiger une eau et des milieux aquatiques de qualité

Il faut assurer la protection des ressources en eau et de leurs espaces dédiés, en accélérant la révision des différents périmètres de protection des zones de captage d'eau potable, en appliquant de façon plus rigoureuse les textes et outils réglementaires censés préserver la ressource sur le long terme, en pratiquant sur ces zones de captage comme en périphérie une gestion favorable à la biodiversité (ce que la FRAPNA fait déjà en partenariat avec le Grand Lyon et Veolia eau), en créant des « Réserves naturelles hydro-géologiques », en préservant les écosystèmes qui sont les « régénérateurs » de la ressource.

L'aménagement de l'Est de l'agglomération lyonnaise doit encore plus qu'aujourd'hui tenir compte de ces enjeux. Le SAGE de l'Est lyonnais est un outil majeur pour ce territoire et pour son aménagement durable que les élus locaux doivent réellement s'approprier et prendre en compte, notamment la préservation des zones humides superficielles. Des pratiques culturelles durables doivent permettre une rapide diminution des pesticides et des nitrates dans les nappes phréatiques et souterraines.

Enfin, il faut une réelle prise en compte de l'importance des ruisseaux dont la préservation ou la restauration s'avèrent indispensables en terme hydrologique (gestion des crues) et de corridors biologiques.

Lutter en amont contre les pollutions.

Il faut passer du curatif au préventif, réduire l'impact des rejets industriels, de certaines pratiques agricoles et des pollutions diffuses sur les milieux et **sur** la population.

Les leçons de la pollution du Rhône et de ses affluents par les PCB doivent être tirées en prônant le principe de précaution et en instaurant une surveillance renforcée.

Il faut maîtriser l'irrigation, assurer un débit réservé aux sources, limiter les fuites des réseaux d'adduction et éduquer aux économies d'eau. L'impact de l'imperméabilisation des sols sur le ruissellement devra être mieux pris en considération.

Il faut multiplier et pérenniser les démarches de gestion concertée et impliquer le citoyen dans la gestion de l'eau; la gestion doit être assurée durablement.

Pour cela il faut assurer la transparence des services publics de l'eau, favoriser l'appropriation du thème de l'eau par le grand public grâce des « Espaces Info Eau », développer les outils impliquant le citoyen dans les démarches de gestion de l'eau sur son territoire, et renforcer l'accompagnement sur le terrain pour les gestes quotidiens différents.

La FRAPNA demande que l'eau dans toutes ses formes, **nappes**, fleuve et rivières, soit prise en considération de façon globale, en accord avec les principes de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), actuellement en deuxième phase de concertation avec le public.

Susciter le changement et éduquer à l'environnement

Créer une grande Maison Rhodanienne de l'Environnement

Les locaux et moyens actuels de la Maison Rhodanienne de l'Environnement ne sont plus adaptés aux enjeux de demain, ni même à la réalité d'aujourd'hui. Une MRE à la dimension des enjeux environnementaux et des collectivités partenaires (Grand Lyon, Conseil général, Région Rhône Alpes) se devrait d'être exemplaire, en terme de bâtiment, en terme de mutualisation, en terme de partenariat. Elle se devrait de regrouper toutes les associations membres qui le souhaitent ou qui le nécessitent, afin qu'une synergie nouvelle permette le partage avec les citoyens, pour créer une culture du développement durable en devenant un lieu ressource incontournable pour les élèves, les étudiants, les enseignants, les animateurs, les techniciens et les élus, le grand public.

Elle devrait être un lieu d'incitation et de réseau, une invitation à tous à tous les niveaux, pour s'engager dans un processus individuel et collectif de changement de comportement.

Ce grand projet contribuera à enrichir et diffuser la connaissance nécessaire au développement de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable, pour la permettre partout, pour tous, et à tous les âges de la vie, et promouvoir la culture du partenariat, particulièrement avec les collectivités afin d'éviter que l'EEDD ne devienne un service marchand sur un marché concurrentiel.

A travers les 3 thèmes et ses propositions, la FRAPNA Rhône souligne son souci constant d'une plus grande concertation avec les collectivités et avec les autres partenaires. De la même façon, l'association insiste sur la nécessaire information et éducation du citoyen, quel qu'il soit, afin que celui ci s'implique, s'engage, modifie son comportement.

En matière de développement durable, la gouvernance, la concertation, la sensibilisation sont autant d'objectifs à prendre en considération.

La FRAPNA Rhône, comme d'autres associations, essaye de tenir sa place dans les instances techniques de concertation de l'Etat et des collectivités (CCSPL, Conseil de Développement ...). Mais les problèmes de disponibilité, de compétences, d'engagement sont autant de réalités pour les militants, adhérents ou élus associatifs. Et les problèmes de coût et de légitimité sont autant de freins pour la présence de techniciens salariés.

Aussi l'association souligne que pour s'engager dans cette démocratie participative et ce débat, il faut en avoir les moyens humains et matériels ; les collectivités doivent aussi soutenir les associations qui s'engagent sur leur territoire. La FRAPNA Rhône s'est inquiétée publiquement de la mise en œuvre de plus en plus fréquente d'une logique de marché public et de concurrence sur les thématiques environnementales, en particulier sur les approches éducatives (Projets Nature du Grand Lyon). De plus en plus souvent, il y aura paradoxe entre les attentes sociétales et politiques liée à une logique partenariale et l'option de considérer les associations comme des prestataires.

Pour sa part, la FRAPNA Rhône a toujours privilégié **une logique d'engagement, de projet associatif et de partenariat** et regrette fortement le développement de tout autre type de relation avec les collectivités. L'association espère qu'une discussion sur ces aspects pourra être engagée et que des choix politiques et techniques pourront réinstaurer et/ou développer une logique de partenariat qui a parallèlement toujours continué à exister.

FRAPNA Rhône

114 bd du 11 novembre 1918

69100 Villeurbanne

Tél 04 37 47 88 50

Fax 04 37 47 88 51

Courriel frapna-rhone@frapna.org

Contribution de Jean-Paul Dumontier (Usine Sans Fin)

Quelle ville voulons nous ?

Au delà des trois orientations incontournables sur la question de la crise du logement, le foncier et les déplacements, le CDD souhaite proposer au Grand Lyon une stratégie déjà en partie engagée mais qu'il souhaite voir au cours de ce mandat beaucoup plus visible et plus innovante a propos du développement urbain, de sa qualité, et du sens qu'il donne au cadre de vie de nos concitoyens. Trois pistes proposées:

A/ Promouvoir une Métropole Durable

Cette demande émergente s'impose de plus en plus, elle consiste a mettre en place les outils qui vont permettre de construire concrètement une ville compacte et en relation avec la nature, tout en respectant les éléments du patrimoine et de la biodiversité.

Les concepts qui sous-tendent ce qu'on nomme les "éco-quartiers" doivent être généralisés à tous les nouveaux projets y compris les opérations de réhabilitation qui représentent la majeure partie du bâti .L'enjeu de la recomposition du tissu périphérique autour des pôles de transport collectif dans une perspective de transition énergétique et de modification démographique est essentiel pour l'avenir de la métropole. Seules les agglomérations qui réussiront une meilleure articulation urbanisme-déplacements verront leur attractivité progresser. Il est proposé de lancer quelques études exploratoires sur des zones en devenir, en développant sur l'ensemble du territoire un référentiel "habitat durable" partagé avec tous les acteurs.

B/ Lancer une politique d'Espaces Publics

Cette deuxième préoccupation du CDD consiste a mieux maitriser la forme urbaine a différentes échelles ,comme par exemple revisiter les principales entrées de la métropole, respecter des cônes de vues ,garder de grands espaces libres pour des événements festifs .Les grandes places jouent un rôle important dans la structuration de la masse bâtie mais aussi sur les usages et la mixité sociale tant souhaitée, tout en offrant une place aux arts plastiques et a l'art contemporain .Cette politique doit trouver son application principalement a travers les futurs grands projets en assurant une meilleure mixité programmatique (logement, bureau, commerce) et une densité, condition nécessaire à la mixité sociale .Pour ce faire il est proposé de réaliser des cahiers des charges par quartier indiquant les choix partagés d'urbanité, les circulations douces envisagées, les mails piétons, les rabattements vélo aux gares, et les lieux publics à aménager. Le vivre ensemble ne se décrète pas, ce sont les lieux qui favorisent ou non des relations métissées et conviviales.

C/ Rechercher une identité forte pour la Métropole

Le CDD souhaite renforcer la politique engagée par le Grand Lyon sur la démocratie participative ,au delà des groupes de suivi par projet, en proposant de créer un grand équipement d'agglomération, vaste lieu d'exposition sur tous les projets, maquettes et plans, outil de la culture urbaine et de la diffusion de la qualité architecturale au service de tous.(type Arsenal a Paris, Entrepôt a Bordeaux, Triangle a Barcelone ou MAC a Amsterdam) Une métropole dans le Top 15 se doit pour les touristes et les étrangers de montrer et de diffuser sa force créatrice. Cet établissement vitrine de l'école Lyonnaise étant en réseaux avec d'autres équipements tel que le futur musée du Confluent, le musée Gadagne et même d'une multitude de petits relais connectés en périphérie sorte de balises urbaines ou container expo antenne du CDD. Cette stratégie de communication innovante devrait permettre d'identifier une agglomération métropole des savoirs urbains pour toutes les villes européennes.

Contribution de Pierre Frécon

Métropole des savoirs – un angle économique

Le sujet est très intéressant, et je souhaite soumettre au Conseil de Développement une approche différente dont la confrontation à d'autres points de vue afin d'enrichir le débat autour de cette problématique.

Naturellement, de par mon expérience et ma sensibilité, je mettrai ici l'accent sur l'utilisation et de la rétention des savoirs, conscient que d'autres aspects de la gestion des savoirs se doivent d'être débattus tout autant.

Savoirs, innovation et prospérité

Il est assez facile de lier l'innovation à la création de savoirs, combinaison de l'utilisation et de la confrontation de savoirs antérieurs avec parfois une étincelle de génie. Dès lors, toute personne s'intéressant à l'innovation s'intéresse à ce que pourrait être une « Métropole des savoirs ».

D'un autre côté, on peut tout aussi bien lier directement innovation et développement économique. Derrière toute vague conséquente de création d'emplois il y a l'exploitation d'une innovation que ce soit dans les services ou les produits. L'essor industriel lyonnais du 19ème siècle est bien le résultat avant tout d'une supériorité des savoir-faire¹.

Ce qui s'établit de façon générale est d'autant plus perceptible en ce moment où la Chine et l'Inde reviennent sur le devant de la scène économique internationale. Alors qu'en force de production pure l'Europe de l'Ouest est totalement dépassée, c'est bien le niveau de formation moyen de ses habitants, les centres de recherches et universités ainsi que les entreprises innovantes implantées localement qui permettront d'inventer des secteurs économiques où chacun pourra faire valoir ses savoirs et savoir-faire demain.

C'est ainsi que s'exprime ma sensibilité au défi de la « Métropole des savoirs » : constituer le terreau fondamental qui permettra à l'économie de se renouveler. Cette économie distinguera alors de par sa vigueur le Grand Lyon au niveau mondial (puisque c'est là que se joue la compétition économique) et sera capable d'assurer un niveau de vie confortable à ses habitants actuels et à venir. C'est cette prospérité que nous pourrons ensuite partager pour assurer une qualité de vie plus durable et plus solidaire à tous.

Territoire et mobilité

Si nous laissons ici de côté les aspects de répartition de la richesse, le bien-être général ne pourra être assuré sur le long terme que par la capacité des Lyonnais à innover et à convertir leurs idées en des produits et des services générateurs d'emplois localement. Le problème pour la collectivité est donc double : il ne s'agit pas seulement de faciliter l'accès au savoir (école gratuite pour tous, bibliothèques, musées, etc. financés sur des deniers publics) mais il faut l'ancrer localement pour récolter les bénéfices (innovation et création d'emploi) de son investissement (accès au savoir subventionné par l'impôt, c'est-à-dire par tous)².

¹ On pourra citer Emile Guimet, inventeur et développeur du fameux « bleu guimet », mais également directeur artisan de la croissance formidable du groupe Péchiney, deux facettes d'une même démarche.

² On notera simplement ici que les progrès dans les transports de personnes d'une part et dans la communication d'informations d'autre part rendent cette problématique d'autant plus difficile à gérer aujourd'hui.

Ce point me permet d'ouvrir une parenthèse sur la notion de « cluster », importée des Etats-Unis et dont le plus bel exemple demeure la Silicon Valley pour les industries de pointe. Voici donc un lieu entièrement dédié à l'innovation, ce que nous pourrions souhaiter a priori. Mais le point le plus intéressant se trouve dans la dynamique créée par ce pôle : en bâtissant petit à petit un lieu où l'on retrouve les meilleures universités, les plus grands laboratoires de recherche et les entreprises les plus performantes sur des sujets pointus, la Silicon Valley offre le seul endroit où toute nouvelle entreprise trouvera des employés performants, des clients et fournisseurs, des savoirs et le tout à portée de main.

Dès lors, la Silicon Valley conserve ou attire inexorablement toute innovation liée à ses pôles de compétence ce qui lui assure une prospérité pour le long terme.

De façon peut-être originale pour certains, la Silicon Valley est pour moi une « Métropole des savoirs » où l'on voit la concentration mais aussi l'attraction et la rétention de savoirs et les effets tangibles que cela engendre pour le développement économique local, un des facteurs du bien-être général.

Quelques questions clés

L'évocation du thème de la « Métropole des savoirs » évoque en moi deux thèmes essentiels : la formation tout au long de la vie et les pôles de compétitivité ou « clusters ».

En matière de politique publique, afin de relier ce texte aux compétences du Grand Lyon, mon interrogation s'articule autour de la création et la génération des savoirs, mais aussi de l'assurance, dirigée s'il le faut, que ces savoirs sont exploités localement pour donner lieu à la création de richesses et d'emplois sur place.

Formation et savoirs au cours de la carrière

L'innovation c'est l'Homme avant tout, que ce soit pour l'utilisation des savoirs antérieurs ou l'étincelle de génie qui leur donne un sens nouveau.

Après les trente glorieuses, nous venons de vivre trente années plus difficiles et le jeu a changé. Les technologies évoluent, les modèles économiques des sociétés aussi et de ce fait, le concept de « plan de carrière » vole en éclat : les entreprises ne sont pas sûres d'avoir besoin de certains employés au-delà d'une mission de deux ou trois ans qu'elles leur proposent et pour lesquelles elles ne sélectionneront que les profils correspondant exactement à leurs souhaits immédiats.

Cette tendance de fond crée un nouveau sujet de préoccupation : la formation tout au long de la carrière. Puisque les entreprises prennent de moins en moins en charge une formation continue assurée au fur et à mesure du déroulé d'un plan de carrière (de façon plus ou moins informelle du reste), nous disposons de ressources humaines de plus en plus spécialisées et donc de moins en moins adaptables alors que dans le même temps les savoirs et savoir-faire se renouvellent de plus en plus vite³.

Si localement, un effet « cluster » peut être bénéfique (beaucoup d'emplois similaires permettent une reconversion rapide), il ne sera pas suffisant et le défi de la formation au cours de la carrière, qui n'est plus vraiment assuré par les entreprises aujourd'hui, n'en demeure pas moins une préoccupation vitale pour la gestion de nos savoirs et l'avenir de notre économie⁴.

³ A titre d'exemple, ce sujet est aujourd'hui le défi le plus important et le plus urgent pour l'Association des Anciens des Mines et l'URIS Ain-Rhône auxquelles je contribue alors que nous parlons ici de populations a priori plus épargnées que des ouvriers ultra-spécialisés, par exemple.

⁴ On notera cependant que ce problème a été abordé avec des succès divers par exemple par la SEPR, le CNAM ou le CESI pour les formations longues, CAST-INSA pour les formations courtes.

Pôles de compétitivité : le défi des « clusters » à la française

J'espère avoir fait passer plus haut l'importance du défi que ces pôles peuvent représenter pour notre avenir.

Dès lors on peut considérer que leur avenir sera symptomatique de l'évolution de notre société. Un échec pour cause de lourdeurs administratives, dissensions politiques, exclusion de facto des PME au profit des grands groupes, etc. scellera dans la réalité la vision d'une Europe vieillissante et que toutes les forces vives auront quitté avec le savoir qu'elles auront emmagasiné.

Un succès même partiel a contrario permettra à Lyon de continuer à exister sur la scène économique internationale et d'assurer ainsi un niveau de vie satisfaisant et pérenne à ses habitants.

Cercles vertueux ou protectionnisme ?

L'avantage du « cluster » à l'américaine est indéniable. Cependant, cet effet ne s'atteint qu'avec une masse critique qu'il peut être difficile de construire dans un système totalement ouvert sur le monde, d'une part, et difficile à reproduire dans l'OCDE s'il a déjà été créé ailleurs.

Afin de justifier ce propos, je présenterai ici à travers un exemple générique un mécanisme que nous avons beaucoup vu dans la région Rhône-Alpes et dont je voudrais faire sentir ici le désastre pour la région⁵.

Une société innovante qui atteint le stade de quelques millions d'euros de chiffre d'affaires sur un marché national, voudra grandir au niveau mondial et recherchera des investisseurs pour pénétrer, par exemple, la Silicon Valley où « tout se passe » sur son secteur.

Si en effet les fonds apportés sont américains car basés à San Francisco avec toutes les connexions nécessaires pour se développer sur place, la société, son savoir et ses ressources humaines seront rapidement déplacées dans la Silicon Valley.

La perte nette pour la France et la région lyonnaise sera :

- *La formation financée par nos impôts apportée à tous les employés français de la société notamment les plus diplômés et le savoir qu'ils transmettront eux-mêmes localement*
- *Les subventions (toujours financées par nos impôts) versées au titre de crédits d'impôt-recherche, concours de la « jeune entreprise innovante », etc., pour faire mûrir la technologie*
- *La perte immédiate des emplois liés à l'exploitation actuelle de l'entreprise qui déménage aux Etats-Unis*
- *La perte du potentiel de création de dizaines d'autres emplois liée à la croissance de cette société, croissance financée désormais depuis les Etats-Unis*

Nous (France, Grand Lyon) aurons (avons) donc tiré les marrons du feu pour les Etats-Unis en leur offrant gratuitement les fruits de notre investissement dans la formation et le potentiel d'innovation de notre population.

Au vu de l'enjeu stratégique pour les territoires (France ou Grand Lyon), d'autres pistes se doivent d'être explorées de même, quitte à ce que des mesures plus protectionnistes (pourvu qu'elles soient productives) soient prises. Du reste les transferts technologiques obligatoires vers la Chine pour toute implantation industrielle étrangère ou les investissements récents de l'Etat américain dans des sociétés en difficulté montrent bien que les promesses du « tout libéral » n'engagent que ceux qui y croient. C'est pourquoi, au même titre que la génération et la communication des savoirs, leur rétention et leur utilisation locale fait selon moi partie intégrante de la gouvernance d'une « Métropole des savoirs ».

⁵ La DRIRE Rhône-Alpes pourra donner le nom de nombreuses sociétés ayant vécu une histoire similaire